

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2019

L'an 2019 et le 24 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard DUPERAT.

Présents : Mme BERGER-LINARD Céline, Mme DA COSTA Bettina, M. DAMIEN Jean-Michel, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, M. JADEAU Daniel, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence, Mme TRAVES Dominique

Procurations : Mme BADENS Adeline à M MILLEREUX Gérard, M. CHARPENTIER Franck à M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie à Mme TRAVES Dominique

Excusés : M de GERMAY Aymar, Mme Odile LASSEUR

Absente : Mme GIRARD Agnès

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

N°31-19 - FRANCE LOIRE : REGULARISATION FONCIERE ALLEE DES CHARMILLES - ANNULLATION DE LA DECISION PRISE LE 12 MARS 2019

Par délibération n°18/19 en date du 12 mars 2019, le conseil municipal avait accepté l'opération de régularisation foncière pour le programme situé allée des Charmilles et autorisé :

- la résiliation anticipée et sans indemnité du bail à construction sur les parcelles supportant les deux logements utilisés par la Commune, la salle commune ainsi que sur les VRD, soit sur les parcelles cadastrées section AA n°231, 232, 234, 237, 240, 257, 266, 285, 270, 272, 274, 277, 260, 264, 279, 255, 259, 281, 282, 262, 268 et 276 (partie jaune du plan annexé)

- l'acquisition, à l'euro symbolique, par France Loire de l'assiette foncière des dix maisons, soit des parcelles cadastrées section AA n°265, 267, 283, 284, 271, 273, 275, 254, 269, 256, 278, 258, 280, 263, 261 (parties bleues du plan annexé)

- Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à effectuer toutes démarches liées à cette opération.

Lors du conseil municipal du 5 avril 2019, et à la demande d'un maire-adjoint, le sujet avait été évoqué de nouveau, au moment des questions diverses.

Après discussion, il avait été proposé de travailler sur ce dossier de manière plus approfondie et d'annuler la décision prise par délibération le 12 mars dernier. En soumettant cette proposition au vote, la majorité des conseillers municipaux ont décidé l'annulation de la délibération du 12 mars 2019 et 1 conseiller municipal s'est abstenu.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré, le 24 avril au matin, une évaluatrice du service des Domaines, missionnée par France Loire, qui avait pris contact avec la commune pour faire le point sur ce dossier.

Après une première étude ensemble, ils ont décidé de mettre le dossier en attente, le temps pour le service des Domaines d'obtenir des précisions sur cette affaire.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir la décision d'annulation de la délibération n°18/19 du 12 mars 2019 qui avait été soumise en questions diverses, le 5 avril 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (15 voix pour et 1 voix contre de M. Jean Michel Damien), d'annuler la décision prise par délibération n°18/19 du 12 mars 2019, à savoir annuler :

- la résiliation anticipée et sans indemnité du bail à construction sur les parcelles supportant les deux logements utilisés par la Commune, la salle commune ainsi que sur les VRD, soit sur les parcelles cadastrées section AA n°231, 232, 234, 237, 240, 257, 266, 285, 270, 272, 274, 277, 260, 264, 279, 255, 259, 281, 282, 262, 268 et 276 (partie jaune du plan annexé)

- l'acquisition, à l'euro symbolique, par France Loire de l'assiette foncière des dix maisons, soit des parcelles cadastrées section AA n°265, 267, 283, 284, 271, 273, 275, 254, 269, 256, 278, 258, 280, 263, 261 (parties bleues du plan annexé)

- la signature de l'acte notarié et de toutes démarches liées à cette opération.

N°32-19 - BOURGES PLUS : SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR LA FOURNITURE D'ECO-GOBELETS REUTILISABLES

Bourges Plus est engagée dans un programme local de prévention des déchets qui vise à réduire de 7% le tonnage des déchets ménagers et assimilés sur la période de 2015 à 2019.

Il est proposé d'accompagner les communes et les associations situées sur le territoire de Bourges Plus dans ce même objectif en leur mettant à disposition des éco-gobelets afin de réduire l'utilisation de gobelets en plastique à usage unique.

Deux services sont proposés aux acteurs locaux pour les accompagner dans cette démarche de réduction des déchets :

- le don dans la limite de 1000 gobelets par bénéficiaire
- le prêt pour des quantités au-delà de 1000 unités pour des événements ponctuels

Deux conventions-type sont proposées afin de définir les modalités.

Elles sont destinées aux communes membres de l'agglomération ainsi qu'aux associations type loi 1901 dont le siège est localisé sur le territoire de Bourges Plus.

Monsieur le Maire propose d'approuver ces deux conventions-types et de l'autoriser à les signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les deux conventions-types et autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

N°33-19 - VENTE DE PANIERS MARAICHERS

Mme Bettina Da Costa informe que deux femmes, en situation de réinsertion, se sont associées pour créer une entreprise ambulante de vente de paniers maraichers.

Ces paniers seront de saison, en majorité issus de l'agriculture biologique et réalisés à partir de la production de maraichers locaux.

Ces paniers seront préalablement commandés par les clients : 3 montants différents : 20 - 30 et 40 euros.

Mme Da Costa précise qu'il s'agirait d'un point de livraison et non d'un étal. Un système de livraison à domicile pourrait aussi être proposé aux personnes âgées ou en difficulté.

Ces personnes souhaiteraient savoir si la commune est d'accord sur le principe et si oui, à quel emplacement elles pourraient faire stationner leur camion, à quels jours et à quelles heures de la semaine.

Bettina Da Costa s'inquiète de la concurrence éventuellement déloyale vis-à-vis du Petit Casino de Marmagne.

Gérard Millereux propose d'accorder une autorisation temporaire de stationnement pour mesurer la fréquentation d'une part et d'autre part, l'impact sur l'activité commerciale du Petit Casino de Marmagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (15 voix pour et 1 abstention) d'accorder une autorisation temporaire de stationnement, place de la Gare à Marmagne, le mercredi, entre 17h et 19h.

Questions diverses

- Bertrand Henoff demande où en est le déploiement de la fibre optique. Monsieur le Maire va se renseigner car des rues ont déjà été équipées dans le bourg de Marmagne.
- Philippe Morot a su qu'il y aurait une brocante au stade de foot. Il demande comment cela va se dérouler, notamment en matière de stationnement. Monsieur le Maire lui répond que les brocanteurs s'installeront sur le terrain de pétanque et non sur le stade. Il l'expliquera aux organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
B DUPERAT

Le secrétaire
P.DESJARDINS

G. MILLEREUX

D.TRAVES

B. DA COSTA

L. MILLET

C. BERGER-LINARD

JM. DAMIEN

N.FEVRIER

B.HENOFF

D. JADEAU

P. MOROT

F. SALESSE